

L'ADMISSION A LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER(E) d'ALBI

6 Impasse François verdier -81000 ALBI

Tél. : 05-67-87-45-08

Mail. : secretariat@ifmsalbi.fr

Quota régional des IFSI d'Albi : 130 étudiants

**.En application de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
MODALITES D'ENTREE EN IFSI EN 2019 :**

1° -Titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme : **INSCRIPTION VIA PARCOURSUP.**

La procédure via la plateforme Parcoursup est destinée aux élèves de Terminale, mais aussi à toutes les personnes titulaires d'un baccalauréat ou équivalent souhaitant intégrer une première année d'études supérieures.

La plateforme est ouverte sans limite d'âge dès 17 ans dans l'année. Pour les candidats en classe de terminale, la validation de l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat

2° - Non titulaires du baccalauréat et relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6 de l'Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier : **INSCRIPTION EN LIGNE.**

3° -Titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger, et/ou titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences médicales : **INSCRIPTION VIA UNE DEMANDE ECRITE AU DIRECTEUR DE L'IFSI, (hors quota).**

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

Nous collectons des données personnelles vous concernant qui font l'objet d'un traitement informatisé. La base légale de ce traitement est réalisée dans le respect des obligations légales relatives au Règlement Général sur la Protection des Données dont les dispositions sont applicables depuis le 25 mai 2018. Les données personnelles vous concernant sont utilisées dans le cadre de la gestion de votre dossier d'inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers et sont à usage exclusif de l'institutCes données sont conservées pendant 5 ans puis supprimées. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de l'institut depar courrier ou par mail à l'adresse suivante. Une réclamation peut également être réalisée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.¹

TRADUCTION DES DIPLOMES ETRANGERS

Pour les diplômes étrangers, joindre, obligatoirement, une traduction du diplôme effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français et **une attestation de comparabilité d'études (ancienne attestation de niveau) de ce diplôme,** délivrée par l'organisme Enic-Naric, attestant de l'équivalence au minimum niveau IV. **Attention : Le délai pour obtenir cette attestation est de plusieurs mois. Les frais liés à cette attestation délivrée par ENIC NARIC sont à la charge du candidat. ENIC-NARIC : Adresse : 1 avenue Léon Journault 92318 SEVRES CEDEX Tél : 01 45 07 63 21.Site internet : www.ciep.fr/enic-naricfr/dossier.php**

ATTENTION : En entrant à l'IFSI, vous vous engagez à être à jour des vaccinations exigées. (cf calendrier et modèle d'attestation).

PARCOURSUP : 84 places		FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE FPC: 33 % DU QUOTA : Soit 39 places.			ENTREE PASSERELLE SANTE : Hors quota
Candidats relevant de l'inscription via Parcoursup		Candidats relevant de la formation professionnelle continue justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation a un régime de protection sociale a la date d'inscription aux épreuves de sélection	Candidats titulaires du diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS) ou d'auxiliaire de puériculture (DEAP) justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation a un régime de protection sociale a la date d'inscription aux épreuves de sélection	Candidats non bacheliers ou non titulaires de titre ou diplôme admis en équivalence du baccalauréat titulaires de l'attestation du jury de présélection de L'Agence Régionale De Sante 2017-2018	Titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin ou de maïeuticien en France ou à l'étranger, d'un diplôme de formation approfondie en sciences médicales
Information et découverte des formations	20/12/18 à janvier 2019	Inscription du 22/01/2019 au 22/02/2019 Appel de tous les candidats à 13 H 00			CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION « Art. 10. - Les personnes relevant des dispositions de l'article 9 déposent auprès de l'établissement de formation leur demande de présentation du diplôme comprenant les pièces suivantes du 22/01/19 au 06/05/19: 1° La copie d'une pièce d'identité ; 2° Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s) et autorisation(s) d'exercice concernée(s) ; 3° Un curriculum vitae ;
Inscription et saisie des vœux	22/01 au 14/03 2019	Epreuve écrite à ALBI Le 27 mars 2019	Epreuve écrite à ALBI Le 27 mars 2019	Epreuve écrite à ALBI Le 27 mars 2019	
Finalisation dossiers/confirmation des vœux	Jusqu'au 03/04/19 minuit	14h-14h30 : Mathématiques (Calculs simples) 15h-15h30 : Français (Rédaction et/ou réponses à des questions)	14h-16h : Analyse écrite de 3 situations professionnelles	14h-14h30 : Mathématiques (Calculs simples)	
Réception des réponses et décision	A partir du 15/05 2019				
Confirmation par le candidat	Selon Parcoursup				
Phase complémentaire	25/06 au 4/09/19				
Suivre la procédure complète sur la plateforme PARCOURSUP		Entretien à ALBI Du 4 mars au 5 avril 2019	Pas d'entretien	Entretien : à ALBI Du 4 mars au 5 avril 2019	
		Résultats d'admission le 30 avril 2019			
		Affichage à l'IFSI et dépôt sur le site internet à 14h00			
		Chaque candidat bénéficie de deux choix d'institut dans la liste des 13 IFSI de l'académie de Toulouse Occitanie ouest. Le candidat s'inscrit et s'acquitte des droits d'inscription de 90 € auprès de l'Institut du 1 ^{er} vœu ALBI, dans lequel il passe ses épreuves Un 2 ^{ème} vœu est possible dans les 12 autres IFSI de l'Académie de Toulouse			
		Confirmation des vœux au 6 mai minuit par écrit, (cachet de la poste faisant foi), avec attestation de retrait de Parcoursup ou de non inscription pour les bacheliers de la FPC. Passé ce délai le candidat est présumé avoir renoncé au bénéfice de son admission. Merci au candidat qui renonce à son admission de nous en aviser			
Inscription administrative universitaire obligatoire		Inscription administrative universitaire obligatoire avant le 19 juillet 2019 Tout dossier conforme valide cette inscription			